

AGROALIMENTAIRE: L'expansion de la société Sopaglace toujours bloquée

Le glacier artisanal SOPAGLACE / T: 05.49.26.37.57 (siège social à Mauzé-sur-le-Mignon/Deux-Sèvres, CA 1,8 millions d'euros, 12 salariés) connait une croissance annuelle de 10% depuis plusieurs années. L'entreprise dispose de 1000m² de surface (dont 600m² de chambre froide) et souhaiterai s'agrandir sur un terrain de 5000m² dont elle est propriétaire, située dans le prolongement de ses locaux actuels. Le problème c'est que ce terrain a fait l'objet d'une préemption en 2007, car l'Etat français devait construire une autoroute quatre voies dans la perspective des épreuves nautiques à la Rochelle des jeux Olympiques. Or comme Paris n'organisera pas les JO de 2024, et donc La Rochelle n'accueillera pas les épreuves nautiques, Jean-François Duport, directeur de Sopaglace, ne comprends pas pourquoi le dossier est toujours bloqué au sein des institutions européennes (car il disposait dans le cadre des JO, d'un financement européen). Ainsi Sopaglace ne peut réaliser son projet d'extension. www.sopaglace.com